

Affaires courantes

Les pétitionnaires attirent l'attention de la Chambre sur les faits suivants: des milliers de Canadiens âgés vivent au-dessous du seuil de la pauvreté et plus de 80 p. 100 des femmes seules de plus de 65 ans sont pauvres. Il aurait fallu, en 1992, augmenter la pension de sécurité de la vieillesse de plus de 37c. pour vraiment répondre aux besoins des Canadiens âgés. En outre, tous les Canadiens ont avantage à ce que les personnes âgées aient suffisamment de ressources pour pouvoir demeurer autonomes le plus longtemps possible.

Les pétitionnaires prient donc instamment le Parlement de demander au gouvernement de prendre les mesures nécessaires pour que le montant de la pension de sécurité de la vieillesse soit suffisamment élevé pour répondre aux besoins essentiels des Canadiens âgés.

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

Mme Barbara Sparrow (Calgary—Sud—Ouest): Monsieur le Président, j'ai une pétition, certifiée conforme en vertu de l'article 36 du Règlement, signée par de nombreux habitants de Calgary et de l'Alberta en général.

Ces pétitionnaires déclarent, à la mémoire de Ryan Garrioch, vouloir attirer l'attention du Parlement sur ce qui suit: la majorité des Canadiens sont en faveur du même traitement pour tous les délinquants criminels, mais sous réserve que la loi prévoit une protection contre les poursuites criminelles pour les très jeunes adolescents, ce qui serait conforme à l'article 15 de la Charte des droits.

En conséquence, les pétitionnaires demandent au Parlement de réviser les lois du Canada et de remplacer la Loi sur les jeunes contrevenants par une loi sur les délinquants juvéniles applicable aux enfants jusqu'à 13 ans au maximum.

LE CANCER DU SEIN

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter cette pétition au nom de nombreux habitants de ma circonscription.

Ils disent que, chaque jour, 12 Canadiennes meurent du cancer du sein. Cette année, 5 000 femmes en mourront, et ils prévoient que ce nombre augmentera.

Ils demandent que le gouvernement consacre de nouveaux fonds à la recherche pour trouver la cause du cancer du sein et un remède contre cette maladie. Ils demandent également que le gouvernement collabore avec les secteurs des soins de santé, les chercheurs universitaires, les fournisseurs de services et les organismes gouvernementaux.

Ils demandent aussi que le gouvernement accorde une priorité à cette question et espèrent qu'il s'y attaquera sous peu.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, je désire présenter des pétitions signées par plus de 500 électeurs de ma circonscription, New Westminster—Burnaby, du sud continental de Vancouver, de l'Ontario, de Montréal, de Winnipeg, de Saskatoon et de presque toutes les régions du pays.

Étant donné que la taxe sur les produits et services s'applique aux produits d'hygiène féminine comme les tampons et les serviettes et que ces produits sont des nécessités de la vie pour les femmes entre la puberté et la ménopause, et étant donné que le gouvernement a décidé que la TPS ne doit pas s'appliquer à certains aliments parce qu'ils font partie des nécessités de la vie, les pétitionnaires demandent au Parlement d'exempter les produits d'hygiène féminine de la TPS.

JANA ET LEONARD ZRNIC

Mme Lynn Hunter (Saanich—Les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, j'ai le plaisir aujourd'hui de présenter une pétition conformément à l'article 36 du Règlement.

Cette pétition me tient beaucoup à coeur, pour les raisons suivantes. Deux citoyens canadiens sont emprisonnés depuis 40 mois à San José, au Costa Rica, sans avoir subi de procès.

À ces causes, les pétitionnaires demandent au Parlement d'intervenir officiellement auprès du gouvernement du Costa Rica afin qu'il prenne des mesures dans les limites autorisées par la constitution de ce pays et, en tant que membre de la Commission internationale des droits de l'homme, qu'il tienne un procès pour juger Jana Zrnic et Leonard Zrnic, tous deux citoyens canadiens. La soeur de Jana Zrnic, Roni Arseneault, habite dans ma circonscription. J'aimerais que le Parlement donne suite à cette pétition.

LE RÉFÉRENDUM NATIONAL

Mme Lynn Hunter (Saanich—Les Îles-du-Golfe): J'aimerais présenter une deuxième pétition conformément à l'article 36 du Règlement. Cette pétition porte sur la tenue éventuelle d'un référendum.

Les 36 signataires demandent au Parlement de consentir à la tenue d'un référendum dont les résultats engageraient le Parlement à accepter ou à rejeter les modifications proposées à la Constitution, à deux conditions: la première, un vote majoritaire de l'ensemble des suffrages exprimés dans tout le Canada, et la seconde, un vote